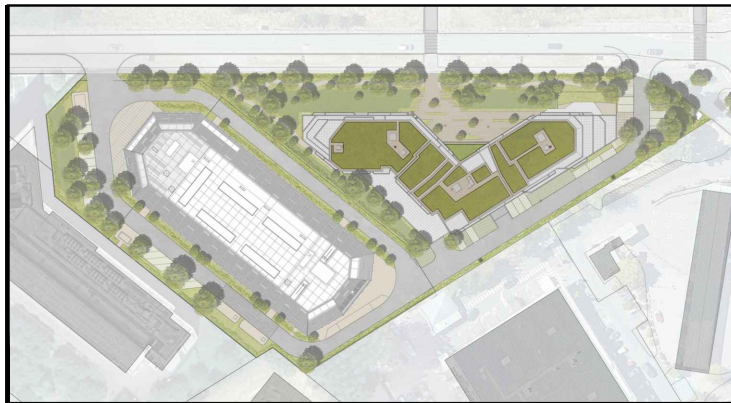


PROGRAMME MIXTE

comprenant une résidence étudiante, un commerce, une crèche, un Data Center

8-10 avenue Morane Saulnier
78140 Vélizy Villacoublay



COMPLETUD DE DOSSIER DE DEMANDE DE PCVD N°078 640 24 V 1008 DEPOSÉ LE 23/05/2024

B: DATACENTER: ATTESTATIONS THERMIQUES

Maîtres d'ouvrage :

ALTAREA COGEDIM IDF

87 rue de Richelieu

75 002 Paris

www.cogedim.com

ALTAREA COGEDIM IDF
87, rue de Richelieu - 75002 PARIS
810 928 135 RCS Paris - APE 6832A



NATION DATA CENTER

87 rue de Richelieu

75 002 Paris

www.nationdc.fr

Nation Data Center
NDC Paris B 891 257 701
FR28891257701



Architecte de conception de la RE
Mandataire de l'opération :

IF ARCHITECTES

1, avenue du Parc 1 avenue du Parc 92400 Courbevoie

92 400 Courbevoie

01.56.37.01.50

agence@if-architectes.fr

IF ARCHITECTES
RCS NANTERRE 407 499 672
N° d'Ordre Régional 1365



Architecte de conception du Data Center :

SILVIO D'ASCIA ARCHITECTURE

15, rue de Palestro

75 002 Paris

01.77.19.74.17

www.dascia.com

SILVIO D'ASCIA ARCHITECTURE
SD'A
15, rue de Palestro
F 75002, Paris
RCS (01) 77 19 74 17
www.dascia.com
S15227 - SIRET 515 227 000 32



Paysagiste :

Bureau de Contrôle et SPS :

BET Fluides & Thermique :

BET Géotechnique & DLE :

ATELIER PLANTAGO

12, chemin rural
78 114 Magny Les Hameaux
01.39.44.99.39
atelierplantago.fr

BTP CONSULTANTS

46, rue de Provence
75 009 Paris
01.85.09.20.42
www.btp-consultants.fr

KEREXPERT

25, avenue de Saint-Germain
78 500 Maisons-Laffitte
09.52.30.04.64
www.kerexpert.fr

EGIS

4 rue Dolores Ibarruri
93 188 Montreuil Cedex
01.49.20.10.00
www.efis-group.com

ATLAS GEOTECHNIQUE

5, rue Mona Lisa
91 090 Lisses
01.64.98.89.62
www.atlas-geotechnique.fr

MODIFICATIONS

n°	Modifications	Date

Ce document est la propriété de IF Architectes. Toute reproduction, modification ou réutilisation de ce document ou de son contenu sans autorisation spécifique écrite de IF Architectes est strictement interdite.

Émetteur

KEREXPERT

Phase

PCVD

Catégorie

BET Thermique

N°Affaire

226

Échelle

-

Date

20/09/2024

N°Ordre

PC16-1

Indice

01

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
périmètre bureau au dépôt de la demande de permis de construire



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Monsieur Arnaud VINCENT**

Adresse	87 Rue de Richelieu		
Code postal	75002	Localité	Paris

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

NDC VELIZY

située à :

Adresse	Avenue Morane Saulnier		
Code postal	78140	Localité	Vélizy-Villacoublay

Référence(s) cadastrale(s) : 000AE0444

Coordonnées du maître d'œuvre : EGIS Montreuil

Adresse	4 Rue Dolores Ibarruri		
Code postal	93100	Localité	Montreuil

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : DATA Center - Périmètre Bureaux

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	857.90 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	84.8	Bbio _{max}	93.4
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	493.7	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{cconstruction} \leq I_{cconstruction_max}$	OUI
--	------------

Signataire : **Monsieur Arnaud VINCENT**

Le : **18/09/2024**

Signature :


Nation Data Center
NDX Paris B 891 257 701
FR28891257701